

Courriel : laurence.comminette@liege.be



Communiqué de presse - Conseil communal 26/03/2024

Cœur historique, nouveau plan de stationnement

Densément habité, pôle économique, touristique et culturel majeur, le cœur historique accueille également de très nombreux établissements scolaires.

Avec l'arrivée prochaine du Tram et pour assurer le bon déroulement de ces différentes fonctions, la mobilité dans le quartier est entièrement repensée. Un vaste piétonnier est mis en place dans le quartier et créera désormais une quasi-continuité entre les Boulevards et la place des Déportés.

Le Collège propose au Conseil d'adopter les modifications règlementaires à la mise en œuvre des nouvelles modalités de stationnement dans le quartier :

- Supprimer les places payantes dans la zone
- Les remplacer par des places riverains et des stationnements gratuits de courte durée (shop and drive et kiss and ride) à proximité des commerces et des écoles. Au total, ce sont 200 places riverains qui vont être créées.
- Des zones de livraisons
- Des places pour les véhicules partagés

Des voiries qui deviennent piétonnier

Il s'agit des rues de Bex, Féronstrée, de la Cité et Place du Marché ainsi que des rues des Mineurs, des Airs, de la Rose, du Pont, de la Violette, Hongrée, Potiérue, St-Thomas, Pied-du-Pont-des-Arches, place St-Barthélemy, St-Barthélemy, des Brasseurs et de la Poule.

220 emplacements réservés aux riverains

La volonté du Collège est de protéger au maximum les riverains domiciliés à Liège avec la création de 220 places riverains.

Pour préserver ces emplacements, des dispositifs physiques seront implantés. Ils laisseront passer les véhicules munis d'une carte d'accès, notamment pour accéder aux garages et d'ici quelques mois, des caméras type ANPR (lecture de plaques) seront également déployées.

Comme annoncé, dès le 1^{er} juillet 2024, le nouveau découpage des zones riverains débutera et le cœur historique y sera identifié par la lettre G. Chaque ménage pourra bénéficier gratuitement de 3 abonnements riverains.

Enfin, pour rappel, à Liège, tous les piétonniers sont aussi accessibles aux cyclistes qui doivent descendre de leur bicyclette lorsque la densité de circulation des piétons rend difficile leur passage.

Dès l'adoption de ces mesures, une campagne de communication a destination des habitant.e.s du quartier sera lancée.

Aménagement du Parc Clajot : le dossier entre dans sa phase 2

Le Collège poursuit son travail pour que chaque liégeois puisse, progressivement, trouver un espace vert ou un parc de qualité à 10 minutes de chez lui.

Dans ce cadre, sur proposition de l'Echevin Roland Léonard, le Collège propose au Conseil d'adopter une nouvelle phase des travaux de réaménagement du Parc Clajot. Pour rappel, ce parc de 3,5 hectares est situé entre la rue Naniot, la rue de Hesbaye et la rue Molinvaux.

Cette nouvelle phase comprend le réaménagement du 'parc supérieur', du 'parc inférieur' et de la plaine de jeux. L'implantation d'une passerelle permettant de relier le cœur de parc et l'îlot de verdure a été adoptée lors du Conseil de décembre.

Pour l'Ilot de verdure, il s'agit entre autres :

- Aménager une nouvelle zone de plaine de jeux pour les 6-12ans
- Repositionner un terrain de sport de 20x10m
- Placer une borne à boire

Dans le Parc supérieur :

- Retravailler la trame végétale pour améliorer la lisibilité, pour offrir des vues sur le paysage et pour augmenter le contrôle social
- Rénover les lieux d'assises

Tandis que pour le Parc inférieur, l'objectif est de

- Conserver le caractère naturel et paisible de cette partie du parc
- Connecter cette partie du parc vers les autres zones du parc et rues environnantes, notamment en réaménageant l'arrêt de bus existant du TEC avec une finition en revêtement semi dur drainant afin de préserver les nombreuses racines d'arbres affleurantes.

Une somme de 2.900.000 € (avec subsides PIV 80%) pour la globalité de la phase 2 est inscrite au Budget 2024.



